

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 74 (1938)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Education nationale.* — VAUD : *Cotisations.* — *Carte de membre.* — *Comité central.* — *Communications pour le « Bulletin ».* — *Elections au C.C.* — *Dans les sections ; Echallens.* — *Fédération des Sociétés de Fonctionnaires, Employés et Ouvriers de l'Etat de Vaud (suite).* — GENÈVE : U.I.P.G. MESSIEURS : *Convocation.* — U.I.P.G. DAMES : *Convocation.* — NEUCHÂTEL : *Comité central.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : L. MOGEON : *Le Dictionnaire de l'Académie française.* — T. : *Texte expliqué.* — INFORMATIONS. — RÉCITATION. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

ÉDUCATION NATIONALE

M. le Conseiller d'Etat Borel a bien voulu nous transmettre les rapports et le procès-verbal de la Conférence suisse des chefs de Département public, dont la dernière réunion s'est tenue à Glaris, le 16 septembre 1937. « L'Education nationale » était le premier objet à l'ordre du jour et l'exposé fut présenté par M. le Conseiller fédéral Etter, chef du Département de l'Intérieur.

M. Etter s'est défendu d'apporter aux chefs cantonaux de l'Instruction publique des « directives » ; au contraire c'est des cantons qu'il attend la réponse à un certain nombre de questions.

Tout d'abord, il rappelle l'interpellation Vallotton dont le « but est d'établir un contact plus étroit et une compréhension mutuelle plus grande entre les différentes langues et les différentes cultures qui se partagent notre territoire ».

Ensuite, c'est le *Schweizerischer Lehrerverein* qui, par ses résolutions de Lucerne, a posé devant l'opinion publique suisse la question de l'éducation nationale. La première question qui doit être élucidée est celle de savoir si la Confédération doit introduire pour toute la jeunesse suisse l'obligation de suivre un enseignement civique. M. le Conseiller aux Etats Wettstein avait déjà, en 1915, déposé une motion sur l'éducation civique de la jeunesse ; mais le projet issu de cette proposition avait rencontré une vive résistance de la part des fédéralistes, romands ou catholiques, et leurs objections, comme aussi les difficultés financières de la Confédération, décidèrent le Conseil fédéral à y renoncer. La Conférence de 1916, qui avait eu à examiner la motion Wettstein avait constaté que les cantons n'avaient en rien failli à leur tâche dans le domaine de l'éducation civique, que, dans aucun pays au contraire, l'esprit national n'était aussi fortement ancré que chez nous dans l'âme des citoyens.

Les circonstances ont-elles donc tellement changé depuis 1916 que la Confédération soit obligée aujourd'hui d'intervenir, que nous devions envisager une revision de la Constitution ou des lois fédérales, « solution qui, si je vois juste, recèle en elle le danger de durs combats politiques et spirituels, et qui, peut-être, dans une heure décisive, en un temps décisif, divisera notre peuple au lieu de l'unir » ?

« Sans doute, depuis 1916, quelque chose a essentiellement changé : l'atmosphère spirituelle des pays qui nous entourent ». « Les modernes dictatures s'emparent intellectuellement de la jeunesse dans une mesure inconnue avant elles... Il y a des gens, dans notre pays, qui considèrent avec une certaine admiration la façon dont le nouvel Etat, en Allemagne, en Italie, forme sa jeunesse, la sature d'une idéologie nouvelle et soulève cette jeunesse. Nous ne devons ni ne voulons nous laisser tromper par cette image. La façon dont l'Etat dictatorial forme sa jeunesse et en prend possession spirituellement est si exclusive, si totale, que mon cœur de père et de Suisse s'insurge en moi contre un tel système. En traitant ce problème, nous devons être extraordinairement prudents, afin que, en voulant défendre, avec la meilleure volonté, notre originalité suisse contre ce qui nous est étranger, nous n'aboutissions à un système qui, précisément est à l'opposé de notre originalité et de ce que nous voulons défendre. L'éducation de la jeunesse telle qu'elle est aujourd'hui comprise dans les Etats dictatoriaux ne doit pas être un modèle pour nous. »

Mais le plus grand danger, pense M. Etter, n'est pas là ; il réside plutôt dans le fait que les dictatures nationalistes se livrent à une propagande intense, par la presse, la littérature, la radio, l'image, etc., propagande qui franchit les frontières des Etats, et contre laquelle il faut prémunir peut-être notre jeunesse, plus que nous ne l'avons fait jusqu'ici.

Cependant, malgré ces bouleversements à nos frontières, le peuple suisse prouve aujourd'hui comme en 1916 un attachement profond à son pays et à ses institutions. Le succès de l'emprunt de défense nationale en a été la première manifestation ; la seconde, c'est la façon magnifique avec laquelle notre peuple s'oppose aux idéologies nouvelles, et cet esprit d'indépendance peut nous remplir de fierté. « C'est aussi une confirmation du fait que les cantons n'ont pas manqué à leur tâche d'éducation nationale, comme à l'occasion on veut le faire croire. »

Dans aucune autre des soi-disant démocraties d'après guerre, la démocratie n'est fondée comme chez nous sur l'histoire, la tradition, et « elle vit dans la conscience des citoyens beaucoup plus profondément que dans n'importe quelle démocratie de la terre ».

Ce sont ces forces vives auxquelles il faut faire appel si l'on veut développer chez nous l'éducation nationale.

M. Etter propose aux chefs de Départements une vaste enquête,

aussi bien pour constater ce qui a été fait depuis 1916 que pour savoir ce qui pourrait encore être fait dans le domaine de l'enseignement civique ; il rappelle en particulier que dans le domaine du matériel d'enseignement, nous étions et nous sommes encore tributaires de l'étranger. « Ce n'était pas un danger et c'était bon aussi longtemps que les bouleversements dont je vous ai parlé ne s'étaient pas produits. Mais on constate que dans une partie de ce matériel d'enseignement, certaines tendances se sont insinuées dans les nouvelles éditions, tendances qui doivent être proscrites comme étrangères au pays. C'est un danger qui se révèle ici... »

Avant de terminer par les questions qui concernent les universités, M. le Conseiller fédéral Etter déclare que « rien ne serait plus fatal que de rester dans un sentiment de quiétude et de sécurité et de ne pas prendre les mesures qui doivent être prises. Ce qui se révèle nécessaire doit être réalisé et nous en avons la force ».

Enfin, M. Etter pense que « dans l'école populaire, on peut faire encore beaucoup sans toucher aux lois, si on arrive à placer partout le sentiment patriotique dans les salles d'école » ; il donne en exemple les 30 000 écoliers qui assistèrent au défilé de la 1^{re} division, ou les élèves glaronnais auxquels une place est faite à la landsgemeinde.

Nous avons pensé que l'opinion de M. Etter pouvait intéresser tous nos collègues que préoccupe la question de l'éducation nationale, c'est pourquoi nous avons tenu à mettre sous leurs yeux un résumé de son substantiel exposé.

G. W.

VAUD

COTISATIONS S. P. V. 1938

La cotisation S. P. V. pour 1938 a été fixée par l'Assemblée générale à 20 francs.

Les membres S. P. V. trouveront dans le présent numéro de notre journal un bulletin de chèque postal. Collègues S. P. V., pour vous épargner du temps et des frais, pour ne pas compliquer le travail du caissier central, utilisez ce bulletin pour le paiement de votre cotisation 1938.

Merci.

Le caissier : C. GROBÉTY.

CARTE DE MEMBRE

Gardez celle de 1937 qui ne sera pas échangée contre une autre pour l'année en cours. Après paiement de votre cotisation, vous recevrez du caissier un papillon à y coller en première page, portant le millésime 1938.

C. Gy.

COMITÉ CENTRAL S. P. V.

Dans sa séance du 5 février, le C. C. s'est constitué comme suit :

Président : M. Edouard Lavanchy, Donneloye ; tél. 3852.

Secrétaire : M. Michel Ray, Cossonay ; tél. 8130.

Caissier et vice-président : M. Clovis Grobéty, Vallorbe ; tél. 21.

Bulletinier : M. Charles Gonthier, Bougy ; tél. 78.129.

Archiviste et Placement : Mme Jeanne Patthey, Faoug ; tél. 289.

Le Bureau de Mauborget 12 (tél. 29.226) est ouvert *chaque samedi de 16 à 17 heures*. Chaque membre du comité y est à tour de rôle à la disposition des collègues.

Premier samedi du mois : M. Ed. Lavanchy, président.

Deuxième samedi du mois : M. M. Ray.

Troisième samedi du mois : M. Ch. Gonthier.

Quatrième samedi du mois : Mme J. Patthey.

Cinquième samedi du mois : M. Cl. Grobéty.

COMMUNICATIONS POUR LE BULLETIN

Pour pouvoir être publiées dans le numéro le plus prochain du *Bulletin corporatif*, les correspondances doivent parvenir au Bulletinier une semaine à l'avance, soit au plus tard le **samedi soir** précédent, à l'adresse ci-dessous : *Ch. Gonthier, instituteur, Bougy s. Aubonne*.

N. B. — N'écrire que d'un côté de la page.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JANVIER**Elections au Comité Central**

	Membres	Votants	%		Membres	Votants	%
1. <i>Aigle</i>	95	5	5	11. <i>Morges</i>	82	26	32
2. <i>Aubonne</i>	40	15	37	12. <i>Moudon</i>	60	5	8
3. <i>Avenches</i>	25	17	68	13. <i>Nyon</i>	57	7	12
4. <i>Cossonay</i>	66	4	6	14. <i>Orbe</i>	91	18	20
5. <i>Echallens</i>	54	8	15	15. <i>Oron</i>	34	6	18
6. <i>Grandson</i>	30	5	17	16. <i>Payerne</i>	47	7	15
7. <i>Ste-Croix</i>	27	1	4	17. <i>Pays d'Enhaut</i>	24	0	0
8. <i>Lausanne</i>	262	61	23	18. <i>Rolle</i>	27	7	26
9. <i>La Vallée</i>	26	2	8	19. <i>Vevey</i>	111	24	22
10. <i>Lavaux</i>	43	11	23	20. <i>Yverdon</i>	82	11	13

Totaux : 1286 membres, 240 votants, 18,7 %.

Suffrages obtenus : Mme Patthey, 212 ; M. Gonthier, 142 ; M. Willenegger, 72.

Le Comité.

DANS LES SECTIONS

Echallens. — Leçon de gymnastique de M. Perrochon, jeudi 17 février 1938, à la Grande salle d'Echallens, à 17 h. 15. Une leçon écrite sera distribuée aux participants.

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES, EMPLOYÉS ET OUVRIERS DE L'ÉTAT DE VAUD (Suite).

Tenant à conserver les meilleurs rapports avec notre employeur, l'Etat, nous nous sommes conformés à la tradition selon laquelle les pourparlers sont « conduits directement par les organisations intéressées auprès du Conseil d'Etat » (termes du rapport de M. Hirzel). Une conséquence directe de nos démarches a été d'être entendus à plusieurs reprises soit par des commissions législatives ou par leurs représentants, soit par le Chef du département des Finances, et l'on peut estimer que le projet du Conseil d'Etat, bien qu'il nous parût insuffisant, représentait déjà un premier succès.

Nous ne pouvons toutefois cacher notre déception de ce que les communications qui nous furent faites par le chef du dit département nous renseignaient sur une décision *déjà prise par le Conseil d'Etat*, c'est-à-dire d'une proposition formelle à la Commission des Finances et non, comme nous l'aurions désiré, d'un projet susceptible d'être modifié par cette même autorité, après entente avec les représentants du personnel. L'autorité de notre Conseil d'Etat n'en aurait pas été diminuée, car nous n'aurions jamais été tentés d'abuser d'un tel droit.

Dès lors, conformément au principe de la séparation des pouvoirs, nous ne pouvions plus intervenir auprès du Conseil d'Etat, et cela ne nous laissait en fait que peu de chances de voir aboutir une solution plus avantageuse. En outre, il se passe ainsi beaucoup de temps jusqu'au moment où la question peut être examinée par la Commission des Finances. Conséquence : incertitude et impossibilité absolue de tenter une démarche utile.

Autre remarque importante : nos démarches prennent dès ce moment, par suite de la transposition sur le plan législatif, un caractère politique auquel elles devraient rester étrangères.

Ces inconvénients, ainsi que le peu de résultat effectif de nos efforts, ont amené certains de nos membres à proposer un changement dans l'organisation de notre Fédération. Diverses suggestions, entre autres celle tendant à la création d'un secrétariat permanent, ont été examinées très attentivement par le Comité. Déjà discutée lors de la dernière assemblée générale de la S.P.V., cette question très délicate ne peut être résolue qu'après une étude minutieuse et impartiale. C'est dans ce sens que le Comité fera des propositions précises à la prochaine assemblée des délégués. C'est pourquoi nous nous abstenons aujourd'hui de manifester une opinion quelconque.

Une autre question, très délicate elle aussi, vient de surgir au sein de la S.P.V. Nous voulons parler des allocations familiales. Là encore et pour la même raison, nous nous garderons d'émettre un jugement prématuré. Il est toutefois de notre devoir d'inviter

ceux de nos collègues qui s'en occuperont de ne pas perdre de vue un gros danger ; disons-le franchement ; c'est le risque de nuire au rétablissement des traitements légaux — but que nous devons pas abandonner — et de conduire à la stabilisation des traitements aux normes actuelles. N'oublions pas que ce qui est enlevé aux uns n'est pas nécessairement accordé aux autres.

Ne tentons aucune démarche isolée. Nous faisons partie d'une fédération. Celle-ci est un organisme relativement récent, qui est comme tout autre susceptible d'être perfectionné. L'éducation de ses membres n'est pas encore suffisante sous le rapport de la solidarité. Beaucoup sont mal préparés à consentir à des sacrifices (si modestes soient-ils) lorsqu'ils n'en voient pas pour eux-mêmes les avantages directs. Vous ne savez peut-être pas que la cotisation de chaque membre de la Fédération n'est que de *50 centimes par année* ! C'est dérisoire. Comment se peut-il que certains sociétaires se refusent à une augmentation éventuelle au profit d'une tentative de réorganisation, si celle-ci est reconnue nécessaire ?

Et pourquoi ces menaces de démission à la seule annonce d'un projet qui ne plaît pas ou à la crainte d'une légère augmentation des contributions ?

Sans vouloir viser à faire de la fédération un Etat dans l'Etat, nous devons porter nos pensées et nos efforts vers tout ce qui peut la rendre plus cohérente. Et qu'on ne dise pas que nous cédon à des préoccupations purement matérialistes. Il s'agit bien plutôt et bien plus souvent, en fait, de l'application de principes humanitaires en faveur des moins favorisés. Ceux qui ont été à la tâche en savent quelque chose.

R. FAGUE, président.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

CONVOCATION

Les membres de la commission chargée d'étudier le projet d'instruction préparatoire du Département militaire fédéral sont convoqués pour le *lundi 14 février, à 16 h. 45, Ecole du Grütli, salle 9, 1^{er} étage.*

Cordiale invitation aux collègues que la question intéresse.

U. I. P. G. — DAMES

CONVOCATION

Séance administrative annuelle :

Jeudi, 17 février, à 15 h. précises, Buffet de la Gare de Cornavin (Salle des Fêtes, 1^{er} étage, entrée : rue des Amis, sous le passage de Montbrillant).

Ordre du jour :

- 1 Lecture du procès-verbal de la séance du 11 février 1937.
2. Communications du Comité.
3. Rapport de la Présidente.
4. Rapport de la trésorière et des vérificatrices des comptes.
5. Rapport de l'Ouvroir.
6. Election du Comité.
7. Nomination des diverses délégations.
8. Cotisation pour 1938.
9. Propositions individuelles.

Attention : une innovation... ne prenez pas, cette fois, comme d'habitude, le chemin du Département... Le Comité, espérant donner à notre assemblée un tour moins sec, — à tous les points de vue — a choisi un local où il sera possible, à celles qui y trouveront du plaisir, de prendre le thé.

D'autre part, nous rappelons que plusieurs places du Comité sont à repourvoir, et que nous attendons des propositions de candidates ; Mmes Laederach, Unger et Perrenoud n'accepteront pas de réélection.

J. M. L.

P.-S. Je m'excuse d'une erreur parue dans la dernière convocation : selon nos nouveaux statuts, l'amende infligée aux membres absents qui ne présentent pas une excuse écrite est de 2 fr. et non plus de 1 fr., comme je l'ai indiqué.

NEUCHÂTEL**COMITÉ CENTRAL**

(Séance du 22 janvier 1938.)

La dernière séance de notre comité central a été consacrée principalement à l'examen de nos finances.

Contrairement à nos prévisions, les comptes de l'exercice 1937 bouclent par un excédent de recettes de 356 fr. 95 au lieu d'un déficit, évalué à 94 fr. Ce résultat favorable est la conséquence d'une recette extraordinaire qui n'aura pas de seconde édition. Notre directeur des finances fait constater au surplus que la Caisse d'entr'aide a passé une année heureuse, puisque, pour elle, le boni d'exercice s'élève à 1263 fr. 31. Pour la première fois, il n'a été versé aucune indemnité de remplacement et il faut se réjouir qu'aucun d'entre nous n'ait été atteint par une trop longue maladie. Par contre, le service des prêts a été mis à contribution, dans une plus large mesure qu'en 1936. Il a été consenti des prêts pour un montant de 2200 fr. contre 1240 fr. Certains budgets sont donc en moins bonne posture et nous sommes heureux d'avoir pu soulager ceux qui ont fait trop ample connaissance avec les griffes de l'adversité.

Comme de coutume, le compte rendu financier sera publié dans le *Bulletin* tôt avant la réunion des délégués.

Le budget de la Caisse centrale pour l'année 1938 laisse entrevoir un déficit de 412 fr. En conséquence le Comité central proposera

à l'Assemblée des délégués le maintien de la cotisation à son chiffre actuel de 8 fr. A cette somme doivent s'ajouter le montant de l'abonnement à l'*Educateur* (6 fr.) et la contribution à la Romande (2 fr.).

Malgré le résultat favorable de l'exercice pour la Caisse d'entraide, le Comité central est d'avis que le maintien de la cotisation de 1 fr. est nécessaire. Les événements, en effet, peuvent changer singulièrement d'une année à l'autre. Soyons toujours prêts.

* * *

Comme nous l'avons déjà annoncé, l'Assemblée des délégués est fixée au samedi 12 mars, à Neuchâtel. A l'ordre du jour sera portée la question de la prolongation de la scolarité obligatoire. M. G. Strœle traitera prochainement le sujet dans les colonnes du *Bulletin*.

* * *

Le Comité central prend connaissance du programme de la X^e journée d'Education qui aura lieu, à Neuchâtel, le 19 février. Le problème de la personnalité en sera le thème général. Les organisateurs se sont assuré le concours de trois conférenciers: Mlle Marguerite Evard, MM. Charles Baudoin et Fritz Wartenweiler. Tous les détails au sujet de cette journée ont été donnés par le Bulletin N° 103 du Département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel. Nous y renvoyons nos lecteurs.

* * *

Le comité des Lectures populaires qui vient de lier contrat avec Pro Juventute sollicite le maintien de notre modeste appui financier, ce qui lui est accordé.

Divers renseignements sont donnés par le soussigné sur la situation technique et financière du Fonds scolaire.

C'est guidé par un sentiment de profonde reconnaissance envers mes chers compagnons du Comité central dont je vais me séparer avec les plus vifs regrets, que je relate la remise qui m'a été faite du diplôme de membre d'honneur de la S. P. N. Et, je ne saurais taire l'émotion avec laquelle j'ai entendu notre président, H.-L. Gédet, avec qui j'ai fait route pendant plus de 40 ans, évoquer maints souvenirs et rappeler tant de tâches dans lesquelles les S. P. N. nous a donné l'occasion d'unir nos efforts et de nous attacher à son destin. L'un et l'autre aussi, nous avons puisé à sa source des joies qui comptent parmi les meilleures. Tous les deux enfin, au même moment, nous quittons d'un cœur attristé nos bons collègues du Comité central devenus des amis, auxquels s'en vont nos sentiments de gratitude pour la bienveillance qu'ils ont toujours témoignée à leurs deux aînés.

Puis celui qui pendant 12 ans a dirigé notre barque, H.-L. Gédet, transmet ses pouvoirs à son successeur, Léopold Berner. Le jeune pilote reedit encore une fois au chef aimé qui s'en va la reconnaissance de la S. P. N. qu'il a servie avec droiture et dévouement.

Sur les instances de M. Berner, le secrétaire du Comité central, Georges Strœle, consent à rester en charge encore un certain temps et le correspondant du *Bulletin* est confirmé dans son mandat.

J.-Ed. M.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

IV

Les remarques que nous avons faites sur l'orthographe d'après la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie française* se rapportent au tome I^{er} comprenant les lettres A-G. Avant d'étudier le second tome pour y trouver quelques particularités dignes d'attirer l'attention de tout le monde, on peut bien le dire, suivons le plan de M. Damourette qui s'occupe aussi de l'enrichissement et de l'appauvrissement du vocabulaire. Ici, nous sommes sur un domaine singulier : des mots employés depuis fort longtemps dans le langage usuel attendaient à la porte de l'Académie française depuis 1878 et tous ne reçoivent pas le *dignus entrare*. Retenons ceux qui nous sont le plus familiers. Laissant de côté pour le moment les adjectifs, les verbes, prenons les substantifs. Ne vous attendez pas à ne trouver que des mots du XIX^e siècle dans ceux oubliés. Il en est qui remontent plus haut. C'est le cas pour le premier de la liste : abat, que pour la première fois on tire des poussiéreux écrits de la Renaissance, pour le mettre au soleil du XX^e siècle dans le vénérable Répertoire de la Coupole. Hatzfeld disait en 1890 : 1. Vieilli. Action d'abattre (comme substantif verbal). Les verbes de la 1^{re} conjugaison ont formé bien des mots abstraits : aboi, accord, apport, charroi, etc. Les autres conjugaisons : abat, débat, accueil, maintien, abat-foin, abat-son (on avait déjà abat-faim, abat-jour), abordeur (navire), considéré comme néologisme, aboulie (n'est pas dans Hatzfeld, mais dans Larousse). Voulez-vous des surprises : aboutissement (de vos efforts) avait été oublié jusqu'à aujourd'hui, mais non aboutir, aboutissant. Académisme, académiste sont admis, de même acclimatement, accommodation, accordage (qu'Hatzfeld néglige), accrochage, accroche-cœur, acéphalie (Hatzfeld, lui, se contente de l'adjectif acéphale !). Devant le succès du gaz acétylène, entrevu il y a déjà un siècle, l'Académie n'hésite plus à accueillir le mot. Elle adopte aussi acrobatie à côté d'acrobate. Aurait-on cru que le mot actualité qui, pourtant, date du XIV^e siècle dans sa forme actuelle, attendrait jusqu'en 1935 pour recevoir ses lettres patentes ! Actualiser, venu en 1641, attend encore ; il est dans Hatzfeld. Adjudication, aération, affiloir, entrent ; affolement attendait depuis le XIII^e siècle. Le pluriel d'agissement, terme juridique, avait été jusqu'à présent, éliminé du dictionnaire d'usage. Aimantation est relativement nouveau, puisque son apparition n'est signalée que vers le XVIII^e siècle. Anabaptisme, reçu en 1935, date de la fin du XVI^e siècle. Les mots anarchie, anarchiste, reçoivent leur complément : anarchisme. Nous avons déjà anglomane, anglomanie, anglicisme ; il faut ajouter anglophobie, anglophilie (on a déjà anglomanie).

Autrefois, on ne parlait pas comme aujourd'hui de peintres animaliers ; on a fait le substantif animalier, admis en 1935. Il ne vous sera pas indifférent que parmi les vocables reçus se trouve aspirateur au sens de ventilateur ; celui des ménagères n'aspire pas les gaz, l'air, mais la poussière. L'apiculteur pratiquait certainement son métier avant 1878. Seule jusqu'alors l'apiculture était mentionnée. Comment expliquer, si ce n'est par un oubli involontaire que le substantif arthritisme n'ait pas été inscrit en même temps que l'adjectif arthritique ? De pareilles inconséquences sont fréquentes. Sans doute, tous ne seront pas de cet avis : l'amour-propre, un terrible conducteur, s'en mêle et l'on se dit qu'il y a certainement une raison pour agir ainsi et pas autrement, mais on ne la dit pas ; on respecte l'autorité ; on promulgue la loi du moindre effort.

L'Académie française a recueilli en 1935, quantité de termes représentant des acquisitions pour lesquelles seuls les esprits retardés n'ont aucune admiration, mais dont la construction est régulière.

L'oiseau construit par l'homme donne avion, aviateur, aérodrome, aéronautique, aéronef, amerrir... nous regrettons de ne pas trouver dans la liste le correspondant alaquier.

Les ascensions de montagne, le développement du tourisme dans la plaine font le succès de l'alpinisme, de l'alpiniste, de l'autobus, de l'automobile, de l'automobiliste, etc. Chose assez plaisante, automédon, ce mot très vieux, puisque c'était ainsi que s'appelait et s'écrivait (avec la majuscule), le conducteur du char d'Achille, est jugé digne enfin, après avoir figuré dans tous les autres dictionnaires, de prendre place dans celui de l'Académie française.

La langue française contient un certain nombre de vocables venus en droite ligne du grec, comme automédon. Il arrive à chacun d'entre nous et surtout aux journalistes, aux écrivains, de se mettre à la recherche de synonymes pour varier le langage. Tel orateur, au cours d'une superbe envolée, parlera de la place publique sur laquelle tant de citoyens, certains jours, s'occupent des affaires du pays. On se rappellera tout à coup que les Grecs l'appelaient agora. Le mot est entré depuis longtemps dans l'usage français. Mais le développement intense de la circulation par véhicules à moteur a rendu la tâche difficile aux pauvres piétons. Il ne faut plus stationner sur les places publiques, il faut les éviter autant que possible. D'ailleurs, les agents de police ont une brigade de la circulation. Boileau n'a-t-il pas déjà pesté contre les Embarras de Paris ! Bref, pour expliquer que tel ou tel particulier a peur maintenant de s'aventurer sur la place publique, on dira qu'il est atteint d'agoraphobie. Le mot est si expressif, si actuel, que l'Académie s'en est emparé : elle en consacre l'usage. Usage restreint, hâtons-nous d'ajouter. Un autre mot, agoraphilie, l'extrême opposé, n'est pas encore pris en considération, il ne serait guère à la page !

L. MOGEON.

TEXTE EXPLIQUÉ

On trouve dans n'importe quel texte des mots et des expressions de deux sortes : les uns sont employés avec le sens qu'ils ont quand ils sont pris séparément, et par conséquent la définition qu'en donne le dictionnaire est suffisante pour les comprendre ; d'autres au contraire, ont reçu du contexte un sens restreint, spécial, qui peut aller jusqu'à être l'opposé du sens que leur donne le dictionnaire ou l'usage habituel. Ainsi l'expression *jeter un coup d'œil* veut dire : regarder à la dérobée, ou regarder négligemment, sans prêter grande attention. Dans le texte proposé aujourd'hui, *jeter un coup d'œil* veut dire : examiner, regarder avec attention. La leçon d'explication du texte est ainsi justifiée, car un dictionnaire ne saurait suffire à donner le sens exact des mots employés dans des contextes.

Voici un texte tiré du livre de René Lefèvre « Le film de ma vie ». Les commentaires sont intercalés dans le texte :

« *Dans* (sens dominant : à l'intérieur) *la journée* (donc ici : pendant) *nous nous promenions sur le port* (ici : autour du port, dans le port a un autre sens), *et c'était à qui éblouirait* (sens fig. : étonner, surprendre, fam. épater) *l'autre par ses connaissances maritimes*. « *Tu vois ce bateau ? me disait Guy. Il est entièrement en bois de campêche, sauf le pont qui est en citronnier.*

— *Et les mâts, Guy ? En quoi sont-ils les mâts ? » Il leur jetait un coup d'œil* (ici regarder attentivement, examiner), *la main en auvent pour se protéger du soleil.*

« *Ils sont en buis du Japon.*

— *Tu es sûr ? Ça ne serait pas plutôt du houx de Roumanie ?*

— *Jamais de la vie* (ici les mots n'ont pas de sens pris isolément, c'est-à-dire qu'on ne peut guère expliquer l'expression en analysant les mots qui la composent ; l'expression *jamais de la vie* est indécomposable, elle n'a de sens que prise en bloc.). *Il faut avoir de la confiture dans les yeux pour confondre deux bois aussi différents* (l'accent n'est pas sur *confiture* ; cette expression pittoresque, comique, motivée par l'indignation (feinte d'ailleurs) de Guy, se ramène à : il faut avoir les yeux aveuglés pour ne pas reconnaître). (On voit maintenant que ces « connaissances maritimes » se résument en une série de bourdes ». Cette présentation des deux hableurs prépare la suite).

Comme je lui montrais, dans un arrière-bassin, de nouvelles péniches en ciment armé (armé, ici : ayant une armature), *il poussa les hauts cris* (dans cette expression pousser prend un sens restreint, spécial, pousser = jeter ; haut = strident, perçant, puissant).

« *En ciment armé ? Tu es fou !* (fou, ici : extravagant). *Comment veux-tu* (vouloir, volonté, ici : comment conçois-tu, comment t'expliques-tu ?) *que ça flotte !*

— Elles flottent cependant (ici : néanmoins). Tu n'as qu'à voir..

— Elles en ont l'air (expression qu'on ne peut analyser mot à mot = paraître), en effet, mais je suis bien sûr qu'elles sont maintenues sur l'eau par des piquets fichés au fond du port. »

Un monsieur qui nous écoutait se mêla à la conversation. C'était un joli petit vieillard en chapeau de paille et guêtres blanches (en chapeau = portant, coiffé, chaussé) un de ces hommes toujours à la recherche de quelqu'un à renseigner.

« Votre ami a raison, dit-il, ces chalands sont effectivement en ciment armé.

— S'il y a quelque chose que je déteste, dit Guy, en regardant fixement l'horizon, c'est d'être interpellé par des gens que je ne connais pas. Viens-tu, René ? » (L'insolence de Guy est marquée de plusieurs manières, il ne répond pas au vieillard qui lui adresse la parole, il regarde ailleurs, il dit : des gens ; enfin il veut entraîner son ami René).

Et il nous planta là (planter = laisser).

« Voilà qui est drôle (ici, bizarre), reprit le bonhomme (familiarité). Il a l'air (expression qu'on ne peut analyser = il paraît) de croire que nous nous sommes mis d'accord pour lui faire une farce ! (se mettre d'accord, s'entendre).

— Il le croit, dis-je, c'est un homme terriblement (ici, à la fois excessivement et d'une manière qui fait peur) susceptible (voir dictionnaire).

Deux jours plus tard, nous rencontrâmes à nouveau le petit vieillard.

Guy se précipita au-devant de lui et l'abordant, le chapeau à la main : « Monsieur, je vous dois des excuses. J'ai bien regretté de vous avoir, l'autre jour, rabroué (dictionnaire) aussi sottement. car vous aviez raison (sottement est pris dans son sens exact, précis).

— Ha ! Ha ! Vous vous êtes renseigné. Vous savez maintenant que l'on fait des péniches en ciment armé.

— Ce qui m'a surtout convaincu, reprit Guy d'un ton pénétré (convaincu, se méfier des avis de famille apparents, même s'il y a un lointain rapport étymologique entre pénétrer = entrer et pénétré = convaincu, l'instinct qui tend à rapprocher ces deux mots et à essayer de les expliquer l'un par l'autre, est suspect et peut conduire à des explications erronées), c'est qu'en me promenant hier, sur la digue, j'ai vu une bouée en pierre de taille. »

Les mots et expressions de ce texte sont en général pris dans leur sens dominant. C'est donc un texte simple et facilement compréhensible s'il est lu mot à mot. Il demande cependant un commentaire qui en explique l'humour. C'est une histoire du même type que cette vieille plaisanterie que se racontent les comédiens :

Un directeur de théâtre répond à un jeune acteur qui désire être engagé.

— A dater d'aujourd'hui, je vous engage... je vous engage à rester chez vous.

Le conteur laisse l'esprit de celui qui l'écoute suivre un chemin qui semble s'accorder avec ce qu'il vient de dire, puis brusquement il tourne court, et le rire se déclanche chez l'auditeur comme dans l'histoire de la bouée, qui laisse croire jusqu'au bout que Guy s'est rendu à l'évidence alors qu'il est plus que jamais convaincu qu'on a voulu le jouer comme lui a l'habitude de jouer les autres. A moins, et cela ajoute encore au comique de la situation, que Guy ne soit dupe de personne, mais désire, en paraissant l'être, se jouer un peu plus du pauvre vieillard obligeant. T.

INFORMATIONS

L'ÉCOLE AUTRICHIENNE

La nouvelle loi scolaire vient d'être promulguée dans les journaux officiels du Burgenland. Les 365 écoles populaires se répartissent en deux groupes. Premièrement, les écoles *neutres* de l'Etat et des communes : 23 écoles. Deuxièmement, les écoles *confessionnelles* des associations confessionnelles : 268 écoles catholiques-romaines (y compris 10 couvents de femmes), 67 écoles évangéliques et 6 écoles israélites. Les communes veillent à l'entretien des bâtiments, l'Etat paie les maîtres, les associations confessionnelles ont le droit de nommer les maîtres, sous réserve de l'approbation des autorités, qui ne peuvent la refuser que si le postulant a fait preuve d'une attitude opposée aux intérêts de l'Etat.

Les associations d'instituteurs ont combattu cette loi, défendant les principes inscrits dans la loi scolaire du Reich, en vigueur jusqu'alors : maintien de l'école populaire, assurant l'éducation morale et religieuse, sous la direction de l'Etat.

Quelques exemples montreront combien était fondée l'opposition des associations d'instituteurs. Ainsi la nouvelle loi préconise une augmentation des heures consacrées à l'enseignement religieux. Mais les maîtres peuvent être appelés à « collaborer », c'est-à-dire que le prêtre peut de tout temps les en charger, sans compensation.

Depuis que la loi laisse le choix des maîtres aux associations confessionnelles, la désignation ne se fait plus selon la règle usitée dans l'enseignement. Tandis que des collègues plus âgés attendent, de jeunes maîtres de la classe 1937 trouvent des places, parce qu'ils ont fréquenté des instituts confessionnels. « La protection et d'autres vertus, nécessaires pour obtenir un emploi, sont des plus recherchées », écrit un correspondant à la *Lehrerzeitung* autrichienne.

La direction de l'école est aux mains des ecclésiastiques. C'est par eux qu'arrivent aux maîtres les avis officiels, oralement ou par écrit, ou encore par l'intermédiaire du sacristain.

« Ce que ressentent le plus douloureusement les instituteurs, écrit un de nos collègues dans un numéro du bulletin édité par l'Union internationale des associations d'instituteurs (N° 27), c'est l'impossibilité de faire entendre leurs plaintes. Il est interdit, dans les réunions d'instituteurs encore tolérées, de s'entretenir de sujets professionnels...

» ... Des milliers d'institutrices mariées, d'excellents pédagogues ont été mis à la retraite, et des centaines seulement de jeunes maîtres ont été engagés. Ces jeunes servent comme volontaires bénévoles ou suppléants mal payés. Avec les maîtres pour les branches accessoires, ils forment un quart du corps enseignant. On ne peut donner de chiffres précis, car dans les Etats autoritaires, les rapports avec chiffres concernant l'administration ne sont pas d'usage. »

C'est bien ce que montre l'*Annuaire international de l'éducation*.

La représentation des intérêts professionnels est confiée, selon la loi de 1934, à des cercles appelés « Kameradschaft », auxquels doivent adhérer tous les maîtres et dont les dirigeants sont nommés par le gouvernement. Mais ces dirigeants n'ont pas le courage de réunir leurs collègues pour entendre leurs vœux ou leurs plaintes. Alors que jusqu'en 1931 les traitements des instituteurs équivalaient à ceux des employés dans les services publics, ils furent diminués à Salzburg de 17 %, en Carinthie de 18 %, dans le Vorarlberg de 19 %, à Vienne de 20 % de 1931 à 1936 ; durant ce temps, les salaires des employés de l'Etat restaient intouchés.

Les associations encore existantes essaient de rassembler dans leurs rangs les maîtres. Dans un appel aux jeunes, la *Lehrerzeitung* autrichienne écrit : « L'union est nécessaire, parce que nous appartenons à une corporation qui dut malheureusement toujours combattre bien des puissances pour obtenir son bon droit. Le jeune qui vient d'entrer dans nos rangs ne peut souvent pas l'apprécier, mais s'il veut lire et entendre tout ce que l'on a opposé à l'accession des maîtres à une position sociale honorable, il sentira son cœur se serrer. L'instituteur réclame une haute culture, elle lui est refusée sous des prétextes futiles ; il veut se cultiver lui-même, et son traitement est à ce point amoindri qu'il peut à peine subvenir à son entretien et se voit privé des moyens de culture. »

(D'un article de la « *Schweizerische Lehrerzeitung* ». 19 novembre 1937.)

R. J.

ŒUVRE DE PLACEMENT ET DE PATRONAGE DE L'ÉGLISE BERNOISE

Chaque année, au mois de janvier, nous avons le plaisir de feuilleter le rapport annuel d'activité de la section Seeland de l'œuvre de placement et de patronage de l'Eglise bernoise. Particulièrement volumineux, le rapport de 1937 donne à nouveau d'intéressants

détails. Malgré la reprise partielle dans de nombreuses industries, l'office que dirige avec compétence M. W. Ritter, instituteur à Bienne-Mâche, n'a pas enregistré une diminution sensible des demandes de places. Celles-ci se sont élevées à 437, dont 136 pour des garçons et 301 pour des filles, et se répartissent notamment dans les paroisses suivantes : Bienne avec Mâche-Madretsch 71, Biberist 23, Bürglen 25, Lyss 30, Soleure 46, etc. Le nombre des demandes s'était élevé à 486 en 1936. Si les demandes abondent, il n'en est pas de même des offres de places que l'office peut mettre à disposition. L'office a vu Pâques arriver avec un nombre inférieur à celui de l'année dernière et, cependant, il fut possible de placer en Suisse romande 75 garçons et 198 filles, soit un total de 273 enfants (316 en 1936). Le placement ne s'est pas effectué au début sans certaines difficultés. Certains jeunes gens ne trouvèrent pas l'accueil attendu auprès de leurs maîtres, tout comme plusieurs familles n'obtinrent pas le privilège d'un enfant dont la conduite ou l'honnêteté ne laissait pas à désirer. Cependant, grâce à l'office de conciliation, la plupart des différends se liquidèrent à l'amiable, et l'année s'écoula en général à la satisfaction des intéressés des deux parties. De nombreuses lettres attestent cette bonne entente, de même que les visites qu'entreprit M. Ritter auprès de ses protégés.

Le printemps approche et, avec lui, pour nombre de familles, viennent les soucis et préoccupations de l'avenir matériel des enfants. Les demandes abondent, mais les offres sont plutôt rares, malgré la reprise industrielle. L'œuvre de placement de l'Eglise bernoise peut servir avantageusement d'intermédiaire pour placer en Suisse romande des jeunes gens des paroisses seelandaises, soit comme volontaires, aides ou commissionnaires. Elle se recommande donc à toute famille d'artisan ou de campagnard de la Suisse romande à la recherche d'un aide quelconque. M. Ritter, instituteur à Bienne-Mâche, fournira volontiers tous les renseignements. L'office garantit le choix et la valeur morale des milieux dans lesquels seront placés ses protégés.

Le rapport se termine par de chaleureux remerciements à tous ceux qui se vouent à la prospérité de l'œuvre. Pour notre part, nous recommandons chaudement cet office et lui souhaitons le meilleur succès.

Journal du Jura, Bienne.

RÉCITATION LES PETITES LUMIÈRES

*Les yeux menus des petites lumières
Veillent partout dans les chaumières
Et regardent, depuis hier soir,
La mer gronder sous l'envoûtement noir.*

*Derrière un mur de brume,
Ils sont partis, les pêcheurs roux ;
Ils s'acharnent, mais Dieu sait où,
Parmi des monts de tempête et d'écume.*

*Ils s'appellent et ne s'entendent pas.
L'ouest, le nord, toute la mer fait rage.*

*Le mât
Crie et tremble de haut en bas,
Comme une bête en un naufrage.*

*Et néanmoins les petites lumières
Veillent toujours dans les chaumières ;
Et parsèment les enclos noirs,
Comme les miettes du pain d'espoir.*

EMILE VERHAEREN.

(Extrait du poème : *Le péril*, dans : *Toute la Flandre*.)

LES LIVRES

Der Jugendliche und das Berufsleben (Schriften zur Psychologie der Berufe und Arbeitswissenschaft), von Dr. Franziska Baumgartner. Verlag : Buchdruckerei E. Baumgartner. Burgdorf, 1937.

C'est de l'examen critique de compositions présentées par des apprentis que sont sorties ces études : la première cherche à déterminer les motifs qu'invoquent les jeunes gens dans le choix de leur métier, la seconde, la position des jeunes à l'égard du métier de leurs parents.

Le choix du métier semble influencé d'abord par l'ascendant paternel, puis par l'espoir d'un gain intéressant. Mais on peut relever aussi l'attrait exercé sur les futurs apprentis par la vue de certains ateliers et les avantages hygiéniques (santé, vie en plein air) offerts par le métier. Un grand nombre d'apprentis invoquent la joie au travail, dans l'activité choisie, comme un motif déterminant.

Quand ils jugent l'activité professionnelle de leurs parents, les apprentis semblent en apprécier surtout les désavantages (trop de travail, salaires bas, etc.). Ils doivent, en cela, refléter fidèlement la mentalité de leur milieu. D'autre part, ils souffrent directement de ces conditions de travail et leur critique en est d'autant plus vive.

Cette intéressante étude permet de mieux connaître la mentalité des apprentis, leurs espoirs, leurs difficultés, leurs réactions à l'égard de leur métier. Il serait intéressant qu'une étude semblable fût entreprise, non pas au terme de l'apprentissage, mais au début. Elle permettrait une comparaison entre ce qu'espèrent les apprentis et ce qu'ils obtiennent.

R. J.

Erratum : Dans l'« Education du patriotisme » (*Educateur* N° 5), au lieu de : ...par un message moral savant, lire : ...par un dressage moral savant.

La joie du maître

c'est de posséder le petit duplicateur pratique, sûr et bon marché pour textes, croquis et dessins (pour écriture à la main et à la machine)

Tampon duplicateur USV

qui est déjà adopté par mille instituteurs et institutrices suisses. Emploi simple et rapide, résultats surprenants.

N° 1	Liliput	Fr. 8.—	} av. access.
N° 2	Carte postale	» 16.—	
N° 6	Cahier normal	» 25.—	
N° 10	Folio	» 38.—	

Demandez ce tampon à l'examen et à l'essai au fournisseur :

B. SCHOCH ACCESSOIRES POUR L'ENSEIGNEMENT **Oberwangen (Thurg.)**

Téléphone 65.445.

LE COLLÈGE PIERRE VIRET PRÉPARE POUR L'UNIVERSITÉ

LAUSANNE, 3 CHEMIN DES CÈDRES (CHAUDERON)

Baccalauréats - Maturités - Exa-
mens préalables - Raccordement
aux classes du Gymnase

Neuf professeurs diplômés univer-
sitaires - Trente élèves - Petites
classes mobiles - Références à
disposition.

**Le pasteur Paul Cardinaux, directeur, reçoit le matin
et sur rendez-vous. Tél. 33.599 ou 22.599.**



Cours officiels d'allemand

organisés par le Canton et la Ville de St-Gall à

L'INSTITUT POUR JEUNES GENS

sur le **ROSENBERG** près **ST-GALL**

L'unique école privée suisse avec cours off. d'allemand. Possibilité de suivre, à côté des Cours d'allemand, les leçons dans les Sections générales de l'Ecole (Maturité, diplôme commercial). Juillet-sept. : Cours de vacances.

Projections lumineuses **CLUB RAMBERT**

Location de superbes clichés de montagne et de fleurs (en couleurs). Séries avec lecture accompagnante. Pour tous renseignements, s'adresser à **H. Cosandey**, Chemin du Vieux Collège, Prilly (tél. 22.388).

Ecoles Normales du Canton de Vaud Examens d'admission en 1938

Ils sont fixés les 17, 18 et 19 mars et du 4 au 6 avril. Inscriptions auprès du Directeur jusqu'au 26 février à 18 heures. Pour les conditions d'admission, le programme et les pièces à produire, voir la *Feuille des Avis officiels* des 28 janvier et 11 février, ou le *Bulletin officiel du Département de l'Instruction publique* de février-mars que reçoit tout membre du corps enseignant primaire.

Prêts

sans caution à fonctionnaires et employés solvables. Conditions avant. enq. sans engagement ni avance. **Discretion.** Références 1^{er} ordre. Va sur place. Timbre-rép. **Banque de Prêts S. A.,** Paix 4, Lausanne.

CORSE

(Voyage en Sicile différé, vu les difficultés de logement) 10 jours à Pâques. Marseille—Nice—Ajaccio—Gênes—Milan.

Inscriptions et renseignements auprès de M. Chantrens, Montreux, jusqu'au 10 mars.

Langue allemande

ainsi qu'anglaise, italienne et espagnole, etc. Cours commerciaux, banque et branche hôtelière. Enseignement individuel très sérieux. Diplôme. Demandez prospectus gratuit à **Ecole de commerce Gademann, Zurich.**

Pensionnat cherche pour le printemps

- a) **au pair, Institutrices** internes diplômées de langue française, cultivées, sportives, bien recommandées, pour surveillance et conversation.
- b) **Institutrices franç.** internes, diplômées, rétribuées, pour enseignement d'une ou plusieurs des branches suivantes : français, anglais, italien, allemand, espagnol, littérature, piano, violon, chant, branches commerciales et ménagères, gymn., sports. Indiquer salaire désiré, âge et faire offres, avec copies de certif. et photo (qui sera rendue) sous chiffre **P 21126 L, à Publicitas, Lausanne.**

INSTITUT LINGUISTIQUE POUR JEUNES FILLES

Inter Silvas **Wangen an der Aare**

Etude spéciale et très soignée des langues **allemande** - anglaise - italienne. Cours commerciaux. Site charmant, entouré de forêts et de montagnes. S'adresser à la Direction.

L'ALLEMAND

garanti en 2 mois, l'italien en 1, à l'**Ecole Tamé, Baden 57.** Cours de toute durée, à toute époque et partout. Prép. exam. emplois fédéraux en 3 mois. Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR	BULLETIN
ALB. RUDHARDT	CH. GREC
GENÈVE, rue des Pénates, 3	VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Danger d'infection

Au moment des refroidissements, toute agglomération de personnes présente un danger d'infection, car il se dégage de chaque malade comme un nuage de microbes. Ceux-ci se répandent dans l'air et quiconque est sensible à la maladie est immédiatement atteint.

Prévenir vaut mieux que guérir. Faites un essai avec les pastilles de



FORMITROL

que vous laisserez fondre lentement dans la bouche. Le Formitrol contient un agent bactéricide puissant : la formaldéhyde.

Les instituteurs qui ne connaissent pas encore le Formitrol peuvent demander échantillons et littérature à

D^r A. Wander S.A., Berne